

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 10 août 2009.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2009, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Meilleur,	Gaétane Meilleur,
Chaben Mohamen, absent	Gabrielle Audet,
Rose-Hélène Dufour, absent	

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.
Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

135-08-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en reportant au mois de septembre 2009 les items suivants; Demande de déneigement du chemin Lac-Des-Pins
Demande pour l'implantation de barrière au Lac-Saint-Paul et le Lac-des-Pins.

ADOPTÉE

136-08-09 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 juillet 2009

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2009.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

137-08-09 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES

ATTENDU QUE suite à l'incendie de l'école de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles, la Commission scolaire Pierre-Neveu, prévoit relocaliser les élèves dans différentes écoles de d'autres municipalités et ne démontre aucun intérêt pour la reconstruction d'une école dans la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saint-Paul a vécu dans le passé la fermeture de son école et elle connaît bien les conséquences négatives de cette décision.

En conséquence, il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles dans ses démarches pour le maintien des enfants dans leur milieu.

ADOPTÉE

FINANCES

138-08-09 ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques portant les numéros C9000285 à C900331 totalisant 126 523.74\$ et le registre des chèques de paie pour le mois de juillet 2009 portant les numéros C2900151 à C2900203 totalisant 18 862.48\$.

ADOPTÉE

PERSONNEL

139-08-09 COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à assister au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2009 à Val-David et de rembourser les frais conformément au contrat de travail.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

TRANSPORT ROUTIER

140-08-09 AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX (CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE)

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser des travaux d'amélioration du chemin de la Presqu'île pour une somme d'environ 38 000\$. Les travaux sont :

Le creusage et le profilage de fossés

Le rechargement du chemin

La pose de ponceaux et autres travaux connexes.

ADOPTÉE

141-08-09 DEMANDE D'AIDE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu qu'une demande d'informations concernant l'utilisation des chemins municipaux à des fins forestières a été transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

En conséquence, il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

142-08-09 DEMANDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul par sa résolution # 034-02-09 a donné un accord de principe à madame Johanne Meilleur et monsieur Michel Proulx relatif à leur demande de prolongement du réseau d'aqueduc;

Attendu que selon la demande, le prolongement doit ce faire sur une distance d'environ 175 pieds;

Attendu que la municipalité doit obtenir du ministère des Transports l'autorisation d'effectuer les travaux dans l'emprise de la Route 311;

Attendu que le prolongement du réseau d'aqueduc proposé ne fait pas partie de la zone urbaine de la municipalité. De ce fait la superficie du terrain nécessaire à la construction ne sera pas diminuée et elle devra être maintenue conforme au règlement de zonage;

Attendu que la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme autorise les municipalités à conclure une entente et une participation financière du propriétaire pour la réalisation des travaux des infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à conclure une entente pour l'extension du réseau d'aqueduc sur une distance d'environ 175 pieds pour desservir la future résidence de madame Johanne Meilleur et de monsieur Michel Proulx et que les coûts des travaux soient réparties à part égale (50/50%) entre les demandeurs et la municipalité de Lac-Saint-Paul.

Il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Daniel Meilleur et résolu sur division de refuser la demande de dérogation mineure à monsieur Jocelyn Morin. Le conseiller Chaben Mohamed inscrit sa dissidence sur cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RAPPORT DE LA BIBLIO

Rapport déposé

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

La levée de la session est donnée par Gaétane Meilleur il est 8:00hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale

